

DIAGNOSTIC

Les structures de niveau 2 en Poitou-Charentes Enfants et Adolescents

Vous serez éventuellement redirigé vers une antenne locale de ces différents établissements.

DEUX-SÈVRES 79

PCO DEUX-SÈVRES - RE.COL.TE - CAMSP Niort

Tél. 05 49 09 79 60

RE.COL.TE CH Niort

Tél. 05 49 78 38 10

CMP Niort

Tél. 05 49 78 38 10

CMP de Thouars

Tél. 05 49 67 25 70

CMP de Bressuire

Tél. 05 49 74 06 68

CMPP Niort

Tél. 05 49 79 23 29

CHARENTE-MARITIME 17

PCO Charente-Maritime

Tél. 0 801 900 717

RE.COL.TE NORD La Rochelle

Tél. 05 46 45 69 72

RE.COL.TE SUD Saintes

Tél. 05 46 95 16 59

CMP-E - La Rochelle

Tél. 05 46 45 60 30

CAMPE Saintes

Tél. 05 46 95 10 40

CMPP La Rochelle

Tél. 05 46 41 87 24

VIENNE 86

RE.COL.TE Loudun

Tél. 05 49 98 32 91

RE.COL.TE Migné-Auxances

Tél. 05 49 59 69 89

CMP CESAM Poitiers

Tél. 05 49 88 98 98

PCO - VIENNE - CAMSP

Migné-Auxances

Tél. 05 49 59 69 86

CMPP Migné-Auxances

Tél. 05 49 59 69 89

CHARENTE 16

PCO Charente

Tél. 05 17 00 82 48

CAMSP - RE.COL.TE Soyaux

Tél. 05 45 95 66 11

CMP Centre Hospitalier

Camille Claudel Angoulême

Tél. 05 45 67 59 59

CMPP Angoulême

Tél. 05 45 91 93 40

**VOUS AVEZ BESOIN DE RESSOURCES
concernant le TSA et les TND ?**

Centre de documentation et Matériathèque

Ouvert gratuitement à tous publics

Site internet : annuaire, ressources documentaires, ...

Formations consultables sur notre site internet :

Suivez notre actualité



**CRA POITOU-CHARENTES
CENTRE HOSPITALIER LABORIT**

Tél. 05 49 44 57 59 - Mail : secretariat-cra@ch-poitiers.fr

370 avenue Jacques Cœur CS 10587 - Entrée 29
86021 Poitiers cedex

www.cra-pc.fr



Retrouvez-nous sur
@CRAPoitouCharentes



CRA

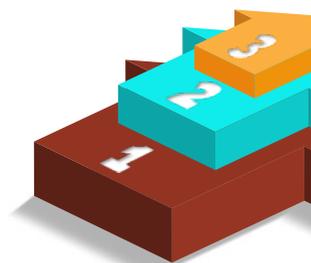
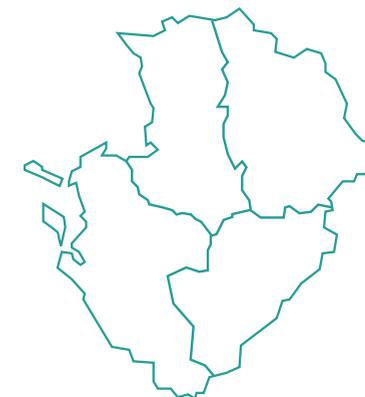
CENTRE RESSOURCES AUTISME
& TROUBLES ASSOCIÉS
POITOU-CHARENTES

TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

en **3** niveaux
en Poitou-Charentes

Repérer et diagnostiquer

Organisation du dispositif



DIAGNOSTIC COMPLEXE

DIAGNOSTIC

REPÉRAGE

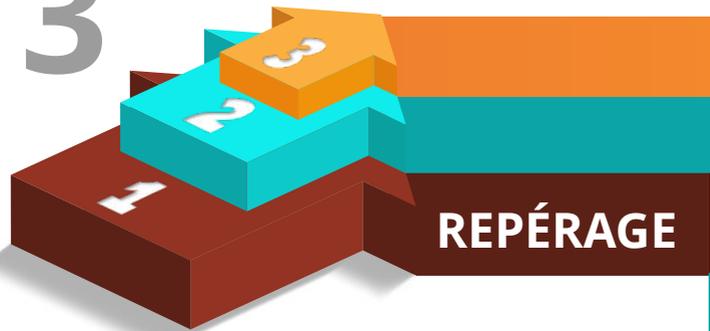


**CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit**

Pôle Universitaire de Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent



3 niveaux en Poitou-Charentes



REPÉRAGE

Les parents et les professionnels de niveau 1 contribuent au repérage des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Qui sont les acteurs de niveau 1 ?

- professionnels de la petite enfance,
- professionnels de l'éducation nationale,
- médecin qui suit l'enfant,
- médecin scolaire ou en PMI,
- psychologues,
- structures de soin et d'accompagnement
- autres professionnels de santé.



Vous vous interrogez sur un possible TSA pour vous-même, votre enfant, un patient ou un enfant que vous accompagnez.

Vous pouvez vous adresser à une structure de niveau 2 pour un diagnostic.

DIAGNOSTIC

Toute demande de diagnostic doit être adressée à une structure de niveau 2.

Ces équipes pluridisciplinaires sont en mesure de répondre à la majorité des demandes de diagnostic des troubles du neurodéveloppement (TND) dont fait partie le (TSA)

L'orientation vers les acteurs de niveau 2 s'effectue en fonction de l'âge :

0-6 ans

- Dispositif RE.COL.TE
- Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Plate forme de Coordination et d'Orientation (PCO)
- Médecin spécialisé



7-12 ans

- Plate forme de Coordination et d'Orientation (PCO)
- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou Institut Médico-Educatif (IME) *
- Médecin spécialisé



12-18 ans

- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou Institut Médico-Educatif (IME) *
- Médecin spécialisé



+18 ans

- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Médecin spécialisé



* Si l'enfant est déjà pris en charge

DIAGNOSTIC COMPLEXE

Si après évaluation la situation demeure complexe, la structure de niveau 2 oriente la famille vers le niveau 3.

0-18 ans



05 49 44 57 59

Centre Ressources Autisme Poitou-Charentes

+18 ans



05 49 78 38 46

Centre Expertise Autisme Adultes - CEAA

Les structures de niveau 3 peuvent intervenir de 2 façons :

- réaliser la démarche diagnostique dans un travail conjoint avec les structures de niveau 2,
- apporter un appui au diagnostic auprès des structures de niveau 2.

Quels sont les principaux critères pour établir le niveau de complexité d'une situation ?

- diagnostic différentiel complexe,
- comorbidités importantes,
- désaccord entre professionnels de niveau 2,
- recherche d'un deuxième avis.

